

Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

1.	Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
CDU-2.075.1.077.7	

Motivation :

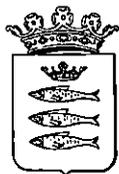
Approbation du PV du Conseil communal du 26.05.2025

Article L-1122-16 du CDLD et articles 48 et 49 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- *Approbation du procès-verbal*

Impact budgétaire : *Néant*



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

2.	Centre Public d'Action Sociale de la Ville de CHINY – exercice budgétaire 2025 – Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1
CDU-1.842.073.521.1	

Motivation :

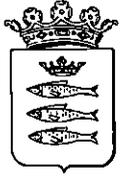
Vu la décision du Conseil de l'Action Sociale en date du 20 mai 2025 approuvant les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2025 du CPAS ;

Considérant que les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2025 du CPAS ont été déposées à l'administration communale, accompagnées de leurs pièces justificatives, le 2 juin 2025, et que le Conseil Communal dispose, pour prendre sa décision, d'un délai de 40 jours, prorogeable de moitié, à dater de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives ;

Considérant qu'il revient au Conseil communal d'exercer une tutelle spéciale d'approbation sur ces modifications budgétaires ;

Il est proposé aux membres du Conseil communal d'approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 du C.P.A.S. de CHINY pour l'exercice 2025 aux montants suivants :

	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
Récettes totales exercice propre	1.712.242,31 €	800.000,00 €
Dépenses totales exercice propre	1.835.385,78 €	947.000,00 €
Boni/Mali exercice propre	-123.143,47 €	-147.000,00 €
Recettes exercices antérieurs	127.272,66 €	165.241,59 €
Dépenses exercices antérieurs	2.036,66 €	80.000,00 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	61.758,41 €
Prélèvements en dépenses	2.092,53 €	0,00 €
Recettes globales	1.839.514,97 €	1.027.000,00 €
Dépenses globales	1.839.514,97 €	1.027.000,00 €
Boni/Mali global	0,00 €	0,00 €



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

3.	Fabrique d'Eglise de SUXY – Compte 2024 – Approbation
CDU-1.857.073.521.8	

Motivation :

La Fabrique d'église de SUXY a introduit son compte 2024 dans les délais impartis. L'Evêché a approuvé le compte sans modifications. Après vérification des documents, le Service Finances approuve également le compte sans modifications.

Le résultat du compte présente un boni de 9.826,13 € tel que présenté par la fabrique.

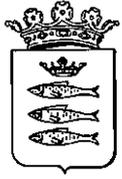
Des remarques ont néanmoins été émises et il est demandé au trésorier d'en tenir compte pour l'élaboration des budgets, modifications budgétaires et comptes futurs.

Les différentes pièces comptables sont disponibles dans le dossier physique.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- D'approuver l'approbation du compte 2024 de la Fabrique d'église de SUXY, tel que proposé par le Service Finances.

Impact budgétaire : Néant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

4..	Fabrique d'Eglise de JAMOIGNE – Compte 2024 – Réformation
CDU-1.857.073.521.8	

Motivation :

La Fabrique d'église de JAMOIGNE a introduit son compte 2024 dans les délais impartis. L'Evêché a approuvé le compte sous réserve de modifications. Après vérification des documents, le Service Finances approuve le compte et les modifications de l'Evêché.

Les corrections apportées n'ont pas modifié le résultat du compte qui présente un boni de 6.814,85 € tel que présenté par la fabrique.

Des remarques ont néanmoins été émises et il est demandé au trésorier d'en tenir compte pour l'élaboration des budgets, modifications budgétaires et comptes futurs.

Les différentes pièces comptables sont disponibles dans le dossier physique.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- D'approuver la réformation du compte 2024 de la Fabrique d'église de JAMOIGNE, tel que proposé par le Service Finances.

Impact budgétaire : Néant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

5.	Fabrique d'Eglise de PIN – Compte 2024 – Réformation
CDU-1.857.073.521.8	

Motivation :

La Fabrique d'église de PIN a introduit son compte 2024 dans les délais impartis. L'Evêché a approuvé le compte sans modifications. Après vérification des documents, des modifications/rectifications d'écriture ont été apportées par le Service Finances.

Les corrections apportées ont modifié le résultat du compte qui présente un boni de 8.060,21 € au lieu de 8.042,82 € présenté par la fabrique.

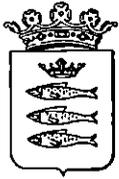
Des remarques ont été émises et il est demandé au trésorier d'en tenir compte pour l'élaboration des budgets, modifications budgétaires et comptes futurs.

Les différentes pièces comptables sont disponibles dans le dossier physique.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- D'approuver la réformation du compte 2024 de la Fabrique d'église de PIN, tel que proposé par le Service Finances.

Impact budgétaire : Néant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

6.	Fabrique d'Eglise d'IZEL – Compte 2024 –
CDU-1.857.073.521.8	Réformation

Motivation :

La Fabrique d'église d'IZEL a introduit son compte 2024 dans les délais impartis. L'Evêché a approuvé le compte sans modifications. Après vérification des documents, des modifications/rectifications d'écriture ont été apportées par le Service Finances.

Les corrections apportées ont modifié le résultat du compte qui présente un boni de 8.163,10 € au lieu de 7.871,05 € présenté par la fabrique.

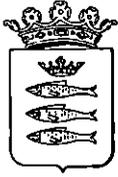
Des remarques ont été émises et il est demandé au trésorier d'en tenir compte pour l'élaboration des budgets, modifications budgétaires et comptes futurs.

Les différentes pièces comptables sont disponibles dans le dossier physique.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- D'approuver la réformation du compte 2024 de la Fabrique d'église d'IZEL, tel que proposé par le Service Finances.

Impact budgétaire : Néant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

7	Fabrique d'Eglise de LES BULLES – Compte 2024 –
CDU-1.857.073.521.8	Réformation

Motivation :

La Fabrique d'église de LES BULLES a introduit son compte 2024 dans les délais impartis. L'Evêché a approuvé le compte sans modifications. Après vérification des documents, des modifications/rectifications d'écriture ont été apportées par le Service Finances.

Les corrections apportées ont modifié le résultat du compte qui présente un boni de 7.085,34 € au lieu de 6.895,94 € présenté par la fabrique.

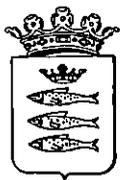
Des remarques ont été émises et il est demandé au trésorier d'en tenir compte pour l'élaboration des budgets, modifications budgétaires et comptes futurs.

Les différentes pièces comptables sont disponibles dans le dossier physique.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- D'approuver la réformation du compte 2024 de la Fabrique d'église de LES BULLES, tel que proposé par le Service Finances.

Impact budgétaire : Néant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

8.	Fabrique d'Eglise de TERMES – Compte 2024 –
CDU-1.857.073.521.8	Réformation

Motivation :

La Fabrique d'église de TERMES a introduit son compte 2024 dans les délais impartis. L'Evêché a approuvé le compte sans modifications. Après vérification des documents, des modifications/rectifications d'écriture ont été apportées par le Service Finances.

Les corrections apportées ont modifié le résultat du compte qui présente un boni de 6.579,52 € au lieu de 7.616,83 € présenté par la fabrique.

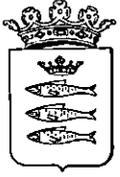
Des remarques ont été émises et il est demandé au trésorier d'en tenir compte pour l'élaboration des budgets, modifications budgétaires et comptes futurs.

Les différentes pièces comptables sont disponibles dans le dossier physique.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- D'approuver la réformation du compte 2024 de la Fabrique d'église de TERMES, tel que proposé par le Service Finances.

Impact budgétaire : Néant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

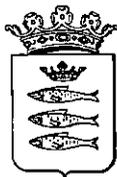
9.	Subvention aux associations sportives et culturelles
CDU-2.078.51	

Motivation : -Le DODO SHOTOKAN GAUME et La PROVONCOISE sollicitent une aide financière afin d'assurer la pérennité de ses activités

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Octroyer aux bénéficiaires ci-dessus un subside prévu au budget communal 2025, à l'article budgétaire 761/332-02 (crédit budgétaire 8.000 €).

Impact budgétaire : **200 €** pour chacune de ces associations



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

10.	Subvention ordinaire à la Croix-Rouge CHINY-FLORENVILLE
CDU-2.078.51	

Motivation :

la demande de subsides de [REDACTED], trésorier pour « la Maison de la Croix-Rouge Florenville/Chiny » reçue le 19 mai 2025 vise à garantir le montant forfaitaire de 7 euros/trajet pour le service « Autoshop » aux habitants de la commune de Chiny;

la subvention sollicitée a donc pour objectif de permettre aux citoyens de la commune de CHINY de bénéficier d'un tarif réduit (7 €, peu importe le nombre de kilomètres parcourus) pour le transport vers les grandes surfaces, pharmacies et autres magasins des communes de CHINY et FLORENVILLE et de garantir aux habitants de la commune de Chiny le même tarif social que celui proposé aux habitants de la commune de Florenville;;

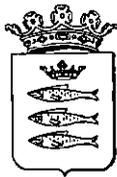
l'article d'aide à la Croix-Rouge de FLORENVILLE-CHINY pour le financement du service « Autoshop » de 1.250 € est prévu pour l'exercice 2025 ;

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

Octroyer aux bénéficiaires ci-dessus un subside prévu au budget communal 2025, à l'article budgétaire 871/332-02

- (crédit budgétaire 1.250 €).

Impact budgétaire : **1.250 €** - Budget ordinaire 2025



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

12.	Ville de CHINY - charte communale de l'inclusion de la personne en situation de handicap
CDU-1.842.4	

Motivation :

Suite au courrier reçu en date du 24 février 2025 de la part d'Esenca ASBL, nous invitent à adhérer à la charte HandyCity 2024-2030 ; le collège communal propose au Conseil d'adhérer à la charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap, telle que proposée par l'asbl Esenca, en vue de l'obtention du label Handycity® 2024-2030.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Adhérer à la charte de l'inclusion des personnes en situation de handicap

Impact budgétaire : /

13.

VILLE DE CHINY

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 juin 2025

SÉANCE PUBLIQUE

REDEVANCES

Redevance pour la fourniture de repas scolaires aux élèves des implantations scolaires de l'enseignement communal- Dès son entrée en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

BASE LEGALE :

Les articles 41,162 et 173 de la Constitution ;
Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 (attribution du Conseil communal), L1124-40 §1 (avis de légalité), L1133-1 à L1133-2 (publication des actes), L3131-1§1, 3° & L3132-1 (tutelle spéciale d'approbation) ;

MOTIVATION :

Le marché public, en vue de prévoir la fourniture des repas dans les écoles communales pour l'année scolaire 2025-2026, a été attribué, en date du 23 avril 2025, à l'entreprise « Au Gré de vos envies SRL » à LES BULLES.

Il ressort, de l'analyse de l'offre, que le prix de chaque repas revient à :

- Repas maternelle : 6,78€ TTC.
- Repas primaire : 8,48 € TTC.
- Potage : 2,12€ TTC.
- Dagobert baguette : 4,45 € TTC.

Frais de déplacement : 14,84 € TTC par semaine.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivant pour les repas scolaires de l'année 2025-2026 :

- Repas maternelle : 4,00€ .
- Repas primaire : 5,50 €.
- Potage : 2,00 €.
- Dagobert baguette : 4,50€.

Sur base du marché attribué le 23 avril 2025, la prise en charge communale pour les repas est estimée à +/- 1.006 €/mois soit 10.060 € par an pour l'année scolaire 2025-2026.

IMPACT BUDGETAIRE :

Recette de 9.027,00 € basée sur les repas facturés durant l'année scolaire 2023-2024.

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 juin 2025**SÉANCE PUBLIQUE****REDEVANCE**

Règlement redevance relatif au service d'accueil extrascolaire effectué au sein des écoles communales en dehors des heures de classe durant les périodes scolaires et lors des journées pédagogiques et pour l'achat de badge -dès son entrée en vigueur et jusqu'à l'exercice 2031 inclus.

BASE LEGALE :

Les articles 41, 162 et 173 de la Constitution ;
Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 (attribution du Conseil communal), L1124-40 §1 (avis de légalité), L1133-1 à L1133-2 (publication des actes), L3131-1§1, 3° & L3132-1 (tutelle spéciale d'approbation) ;

MOTIVATION :

Le collège communal a décidé, en date du 26 février 2025, d'attribuer le marché de services « logiciel de gestion scolaire et interface vers les parents » à la société APKIOSK SRL .

Le paiement de la redevance ci-dessus s'effectuera par un système d'approvisionnement au moyen « d'un portefeuille virtuel » via le logiciel mis à disposition par l'administration communale.

Les tarifs pour l'accueil des élèves sont les suivants :

- 0,75 € par enfant pour toute demi-heure de garderie. Toute demi-heure entamée est due pour les périodes suivantes :

Du lundi au vendredi : de 07h00 jusqu'à 8h30.

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 15h30 à 18h30.

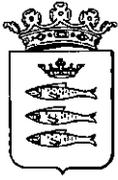
Les mercredis de 11h30 à 13h30, Accueil possible à l'école de TERMES uniquement sur inscription de 13h30 à 18h30.

Lors des journées pédagogiques de 07h00 à 18h30.

La prise des présences se fera au moyen d'un badge qui sera fourni gratuitement et facturé au prix coutant de 5,00 € en cas de perte.

IMPACT BUDGÉTAIRE :

11.191,50 € sur base des recettes de l'année scolaire 2023-2024.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

15.CDU- 1-778.31

Convention de coopération publique du secteur de l'eau - Adhésion

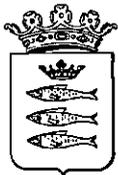
Motivation :

Considérant que la Commune a conclu un Contrat de Services de Protection Unique avec la SPGE, entré en vigueur le 1er janvier 2024, et qu'en vertu de ce contrat, elle confie certaines missions à la SPGE conformément à l'article 17.2 du Contrat-cadre et à l'article 8 du Contrat d'application, dans le cadre de ces collaborations sectorielles

Cette convention permet à la Commune au travers des différents Centres de Service Partagés (CSP) de réaliser ses obligations en tant que producteur et distributeur d'eau potable. Notamment, l'étude des zones de prévention et protection des captages.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de suivre la proposition du Collège et d'approuver la convention d'adhésion à la convention de coopération publique, avenant à la convention du 12 juin 2024 précitée et dont le texte intégral est reproduit en annexe du procès-verbal de la présente délibération. L'adhésion prend cours à la date de notification par la SPGE de l'avenant signé par la commune et la SPGE.

Impact budgétaire : Néant



16. CDU-1.777.81	Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) – Désignation des membres et adoption du Règlement d'Ordre Intérieur.
---------------------	---

Motivation :

Vu les élections communales en date du 13 octobre 2024 et la modification du Conseil communal mis en place le 02 décembre 2024 ;

Considérant dès lors que la Commission communale consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) doit être renouvelée ;

Considérant le fait que, pour une commune de moins de 10.000 habitants, le nombre de membres de la CCATM est de 8 personnes, dont 2 membres représentant le Conseil communal et 6 membres extérieurs, ainsi qu'un président au regard de l'article R.I.10-1 du Code du développement territorial ;

Considérant qu'aux termes de 2 appels à candidatures, les candidats suivants se sont manifestés :

1.

Considérant que [REDACTED] dépose sa candidature comme membre effectif ou Présidente ;

Considérant que [REDACTED] peut justifier d'une expérience en aménagement du territoire étant donné sa formation d'Architecte-paysagiste et sa participation en tant que membre effectif de la CCATM d'OTTIGNIES – LLN ;

Considérant que l'ensemble des autres candidats posent leurs candidatures comme membre effectif ;

Considérant que [REDACTED] n'est pas domicilié sur la commune de CHINY, sa candidature ne peut dès lors pas être prise en compte (article 4 du ROI supra) ;

Considérant les intérêts énumérés par les différents candidats ;
 Considérant que 5 villages sur les 12 que compte la commune sont représentés par ces candidats ;
 Considérant que la pyramide des âges est relativement bien respectée ;
 Considérant que la répartition hommes-femmes des candidatures n'est pas respectée mais qu'elle peut être contrebalancée par les membres du quart-communal ;
 Considérant que sur base de l'article R.I.10-3, §3 du Code du Développement Territorial, les membres représentant le Conseil communal sont au nombre de 4 (2 membres effectifs et 2 membres suppléants) ;

Il est proposé aux membres du Conseil communal :

De proposer à l'Exécutif régional wallon d'instituer, en application de l'article R.I.10-4 du Code du développement territorial, la nouvelle composition de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité et ce sur base du tableau suivant :

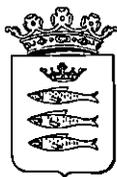
<i>Membres effectifs</i>	<i>Membres suppléants</i>
Présidente	
██████████	
Quart communal	
1.	1.
2.	2.
Autres membres	
██████████	██████████
██████████	
██████████	
██████████	
██████████	
██████████	

Membres consultatifs :

- a. MALHAGE Lisiane : Échevine en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;
- b. ██████████ : Conseillère en aménagement du territoire et urbanisme et secrétaire de la CCATM ;
- c. ██████████ : Employée au service Aménagement du territoire et secrétaire de la CCATM.

Et d'approuver le ROI tel que proposé par le Collège communal.

Impact budgétaire : subvention annuelle de 2.500,00 €



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

17.	Vente du bâtiment sis rue Neuve n°31 à 6810 JAMOIGNE
CDU-2.073.511.2	Accord de principe et fixation des conditions de vente

Motivation :

Considérant que le bâtiment communal située rue Neuve n°31 à 6810 JAMOIGNE, jusqu'à présent loué à la crèche privée « 1,2,3, Soleil », est à présent libre d'occupation ;

Considérant le reportage photos du bâtiment précité ;

Considérant que son état ne permet plus l'occupation des lieux ; que sa réhabilitation et sa mise en conformité exigeraient d'importants travaux afin qu'il puisse être opérationnel ;

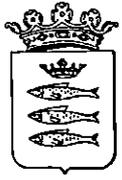
Considérant que les prévisions budgétaires difficiles et la crise énergétique actuelle obligent à opérer des choix de rationalisation en termes de dépenses ;

Considérant que l'immeuble a été estimé au montant de 180.000,00 € par Maître VAZQUEZ, notaire à FLORENVILLE ;

Il est proposé aux membres du Conseil communal :

- De mettre en vente le bâtiment sis rue Neuve n°31 à 6810 JAMOIGNE via la plateforme en ligne Biddit, et de fixer le prix minimum de la vente au montant estimé par l'étude notariale VAZQUEZ-GERARD, soit 180.000,00 euros, et d'affecter la somme obtenue au fonds de réserve extraordinaire ;

Impact budgétaire : + 180.000,00 euros



18.	Marché relatif au financement global du programme extraordinaire 2025 pour la Ville de CHINY – Répétition de services similaires – Approbation
CDU-2.073.527.1	

Motivation :

Il est nécessaire d'assurer le financement au moyen d'emprunts des projets inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2025 (500.000€ sur une durée de 20 ans).

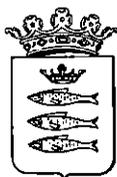
Le Collège communal du 12 octobre 2022 a attribué le marché initial à BELFIUS Banque, Place Charles Rogier 11 à 1210 BRUXELLES, aux conditions reprises dans leur offre du 7 septembre 2022. Le règlement de consultation de marché initial prévoit en son article 6 que « l'emprunteur se réserve le droit de demander des crédits complémentaires ayant le même objet dans une période de 3 ans suivant la conclusion du contrat initial. A cette fin, il interrogera la contrepartie à laquelle le marché initial aura été attribué sur les conditions pour l'octroi de ces crédits complémentaires ». Il est donc proposé au Conseil communal de consulter BELFIUS Banque pour connaître ses conditions pour le marché 2025, à savoir le financement de 500.000€ sur une durée de 20ans.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- D'approuver la possibilité de demander des crédits complémentaires à l'adjudicataire du marché initial tel que prévu dans le règlement de consultation de marché arrêté par le conseil communal en date du 27/06/2022 ;
- De consulter BELFIUS BANQUE, Place Charles Rogier 11 à 1210 BRUXELLES, adjudicataire du marché initial, pour connaître ses conditions pour le marché 2025, à savoir le financement d'un montant de 500.000 € sur une durée de 20 ans.
- De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2025 et suivants.

Impact budgétaire :

- Financement d'un montant de 500.000 € sur une durée de 20 ans



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

19.	Décret-programme relatif à la bonne gouvernance – rapport rémunération 2025 (exercice 2024).
CDU-2.075.1	

Motivation :

Le rapport de rémunération est établi en fonction de l'article L6421-1 du CDLD.

A noter que :

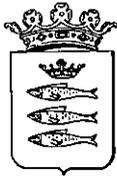
- seuls les membres du Collège communal perçoivent une rémunération du fait de l'exercice de leur mandat de Bourgmestre ou d'Echevin ;
- les membres du collège communal bénéficient uniquement d'avantage en nature tel que prévue par la délibération du conseil communal du 09/12/2020 ;
- seuls les membres du Conseil communal et de la Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) perçoivent des jetons de présence lorsqu'ils siègent dans ces instances ;
- des jetons de présence ne sont versés aux membres suppléants de la CCATM, que lorsque le membre effectif qu'ils remplacent est absent ;

Un rapport distinct est établi pour le CPAS de la Ville de CHINY et pour la RCA de la Ville de CHINY.

Il est proposé aux membres du Conseil communal :

- d'approuver le rapport de rémunération 2025.

Impact budgétaire : Les dépenses sont principalement prévues au budget 2025 à la fonction 101 pour les matières concernant le conseil et le collège communal et à la fonction 930 pour la CCATM.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

Note de synthèse

20.	Enseignement communal – Plan de pilotage - Convention d'accompagnement et de suivi.
CDU-1.851	

Motivation :

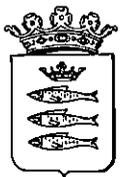
Dans le cadre de l'élaboration du plan de pilotage et de la mise en œuvre du contrat d'objectif, le Code de l'enseignement fondamental impose au CECP de conclure une convention avec les pouvoirs organisateurs qui sollicitent l'appui de sa cellule de soutien et d'accompagnement.

Il s'agit de l'adaptation de la convention en cours, qui permettra l'intervention du CECP lors du renouvellement du plan de pilotage et du contrat d'objectifs.

Il est proposé aux membres du Conseil communal :

- d'approuver la convention telle que proposée.

Impact budgétaire : Néant



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

21.	Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire IMIO (30/09/2025) – approbation.
CDU-2.073.532.1	

Motivation :

Invitation à l'assemblée générale IMIO qui se tiendra le 30 septembre 2025 à 18h.

Il est proposé aux membres du Conseil communal d'approuver l'ODJ :

1. *Décharge aux administrateurs ;*
2. *Démission d'office des administrateurs ;*
3. *Renouvellement du Conseil d'Administration.*

Impact budgétaire : aucun.



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

22.	Soutien à l'introduction d'une consigne (canettes et bouteilles en plastique) – motion.
CDU-1.858	

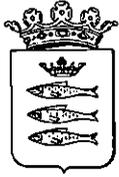
Motivation :

Projet de motion

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- ***Approbation de la motion classique (retour en point de vente et non d'un système numérique.***

Impact budgétaire : *Néant*



Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Note de synthèse

23.	<i>Information : communication de décision de l'autorité de tutelle portant sur les délibérations du Conseil communal.</i>
CDU-2.075.1	

Motivation :

Information aux Conseillers - approbation des délibérations des Conseils communaux par la tutelle

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- *Prise de connaissance*

Impact budgétaire : *Néant*